

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 novembre 2023 à 9 h 34 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Steve Moran, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle ainsi que mesdames et messieurs les conseillers-ères, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Marc Bureau, Isabelle N. Miron et Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Mathieu Paquette, attaché politique et Me Véronique Denis, greffière, ainsi que Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial et centre de services de Gatineau.

CP20231121-P1

PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE VOTE PAR INTERNET D'ÉLECTIONS QUÉBEC LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES DE LA VILLE DE GATINEAU DU 2 NOVEMBRE 2025 ET AUTORISATION

Présentation par Me Véronique Denis, accompagnée de Me Séléna Beaumont-Demers, chef d'unité, Greffe.

L'objectif de la présentation est d'obtenir une décision du conseil quant à sa participation au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Processus et fonctionnement du vote par Internet;
- Gouvernance et adhésion;
- Échéancier;
- Recommandation.

RECOMMANDATIONS:

- 1. Que la Ville de Gatineau accepte de participer au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025.
- 2. Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Gatineau les ententes et tout document pouvant être requis à cet effet.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande quel sera le moment prévu pour déterminer le district choisi pour le projet pilote. Me Véronique Denis explique que le district ciblé sera choisi par la présidente d'élection lorsque la 2e entente sera reçue puisqu'elle contiendra les critères officiels. Ce projet pourrait impliquer une charge supplémentaire en raison des documents papier étant impliqués.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon adresse divers questionnements. Il demande d'abord ce qui se passera s'il y a un écart entre les listes pour le vote en personne et le vote par Internet. Me Denis mentionne que des méthodes de travail seront mises en place avec le directeur général des élections du Québec (DGEQ). Les moyens nécessaires seront développés pour éviter et limiter les risques d'erreur. Les listes doivent être mises à jour, comme pour les autres moyens de vote. Monsieur Chagnon demande également qui sera responsable de la protection des données des renseignements personnels. Me Denis réitère que le DGEQ sera responsable de tout le volet technologique de ce projet pilote et ajoute que la 2e entente contiendra des données supplémentaires à cet effet. En réponse à monsieur Chagnon, elle mentionne aussi que l'objectif du projet pilote est d'offrir différents modes de votation, non pas nécessairement d'augmenter le nombre d'électeurs. Madame Andrée Loyer ajoute que la Ville a de l'expérience pour la tenue de modes de votation concomitants, comme le vote au bureau de la présidente ou le vote par correspondance.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souhaiterait connaître les critères identifiés par le DGEQ et demande si les logiciels qui pourraient être retenus sont connus. En ce qui a trait au logiciel, Me Denis explique que le processus d'appel d'offres présentement en cours par le DGEQ. Elle fait par ailleurs la lecture des critères objectifs de sélection actuellement proposés par le DGEQ.

Monsieur le conseiller Steven Boivin fait un retour sur la rencontre intéressante tenue avec le DGEQ, lors de laquelle des parallèles ont été établis avec le vote par correspondance. Il mentionne avoir été rassuré par le DGEQ quant aux enjeux de cybersécurité lors de la rencontre tenue.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite appuyer les recommandations présentées, mais il demeure avec certaines préoccupations quant à l'intégrité du vote vs logistique lors de la tenue des élections, notamment en ce qui a trait au besoin de ressources supplémentaires. Me Denis mentionne que ce nombre ainsi que les coûts sont actuellement inconnus, considérant que les rôles et responsabilités de chacune des parties seront identifiés à la 2e entente à venir. Un retour pourra être fait à ce moment ou lors de la présentation du budget d'élections.

Aucun vote indicatif n'est demandé, les élus sont majoritairement favorables au projet pilote. Les recommandations seront déposées au conseil municipal du 5 décembre 2023.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 05.

 $M^{\rm e}$ Séléna Beaumont-Demers et monsieur Mathieu Paquette quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier à 10 h 15.

Mesdames Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Valérie Camden, responsable, Arts, culture et lettres, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Mathée Warnett, conseillère politique, Mairie se joignent à la rencontre.

CP20231121-P2 ART PUBLIC - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Valérie Camden, accompagnées de monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est de faire accepter par le conseil municipal la recommandation du jury de concours afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréate pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public à la bibliothèque Lucy-Faris du secteur d'Aylmer dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du Québec (L.R.Q., C.M.-17, a. 13).

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Impacts Enjeux;
- Échéancier;
- Communication Information;
- Recommandation.

RECOMMANDATIONS:

CP-ACL-2023-54

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre d'un printemps à l'autre de madame Jennifer Lefort à la bibliothèque Lucy-Faris dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics du Québec.

CP-ACL-2023-55

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et madame Jennifer Lefort au montant de 141 769 \$ taxes incluses pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *D'un printemps à l'autre*.

CP-ACL-2023-56

Autoriser la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre *D'un printemps à l'autre* entre la Ville de Gatineau et madame Jennifer Lefort ainsi que toute modification ou avenant audit contrat.

CP-ACL-2023-57

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2023-58

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steven Boivin et madame la conseillère Caroline Murray se disent heureux du choix de l'artiste, considérant qu'il s'agit d'une artiste de la région qui pourra rayonner chez nous. Monsieur le conseiller Daniel Champagne commente l'œuvre choisie, qui reflète à son avis la nouvelle vision qui sera déployée dans la bibliothèque.

Les recommandations seront déposées au conseil municipal du 5 décembre prochain.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 30.

Mesdames Josée Bellemare, Valérie Camden et monsieur Michel Déziel quittent la rencontre.

Madame la conseillère Olive Kamanyana quitte son siège.

Reprise du comité plénier à 13 h 07.

Mesdames Mychelle Vaive, cheffe de service, Loisirs, sports et développement des communautés, Frédérique Delisle, conseillère politique, Mairie et monsieur Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés se joignent à la rencontre.

CP20231121-P3 <u>UN DÔME DANS LE SECTEUR OUEST - ANALYSE ET ÉTAT D'AVANCEMENT</u>

Présentation par messieurs Sébastien Vallée et Yess Gacem ains que madame Michelle Vaive.

Les objectifs de la présentation sont de :

- confirmer les besoins des organismes de soccer pour un dôme dans l'ouest qui permettrait également un usage polyvalent pour d'autres disciplines;
- présenter l'analyse d'opportunité des sites pouvant potentiellement accueillir un dôme afin de combler le manque de surface synthétique intérieure dans l'ouest;
- présenter l'analyse des coûts projetés pour la construction et l'opération d'un dôme;
- obtenir un mandat afin de procéder aux prochaines étapes visant la réalisation du projet de dôme.

Plan de la présentation :

- Analyse;
- Évaluation des coûts;
- Étapes à venir.

RECOMMANDATIONS:

La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, lors de sa séance ordinaire du 20 septembre 2023, recommande au conseil municipal :

CLSDC-2023-06

D'accepter la liste révisée des projets du Plan d'intervention préparée par l'administration, pour une somme de 10 M\$ répartis sur un horizon de 2 ans, 2024 et 2025.

Note:

Cette liste inclut le projet de dôme, au coût de 5 M\$, selon les estimations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que du Service des infrastructures qui ont validé ces coûts, malgré l'absence de l'étape d'avant-projet.

CP-SLSDC-2023-29

Mandater l'administration à travailler au transfert officiel du projet de construction de vestiaires/bâtiment de services prévus au Complexe Mont-Bleu vers le site de l'Université du Québec en Outaouais, incluant le transfert de la subvention d'une somme de 1,8 M\$ octroyée par le gouvernement du Québec.

CP-SLSDC-2023-30

Mandater l'administration d'aller de l'avant avec le projet de dôme au site de l'Université du Québec en Outaouais.

CP-SLSDC-2023-31

Réserver les fonds requis d'une somme de 5 M\$ pour la construction d'un dôme à l'Université du Québec en Outaouais, conditionnels à l'approbation des discussions budgétaires reliées au Bloc D, prévues le 5 décembre 2023 par le conseil municipal.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite remercier les membres du conseil pour leur agilité, permettant la présentation de ce jour. Elle demande par ailleurs à quels besoins répondra ce dôme vs besoins d'ici 2031, notamment pour la croissance à Aylmer. En ce qui a trait aux besoins évalués, elle aurait souhaité voir une colonne incluant une proximité des terrains évalués vs besoin de la population et demande si une telle évaluation ne pourrait pas être faite rapidement pour le développement futur d'autres infrastructures. Monsieur Sébastien Vallée mentionne que le projet répond à un certain besoin, mais non à l'ensemble. D'autres évaluations pourraient être réalisées advenant un mandat en ce sens, afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins. Pour les sites, le lieu pourrait être ajouté, mais ce critère a aussi été pris en considération, ajoutant que la présence d'un terrain synthétique est un facteur d'influence en raison des coûts. Des vérifications seront faites pour Grande-Rivière et Darcy McGee.

Monsieur le conseiller Mario Aubé adresse différents questionnements. Il souhaite notamment avoir un suivi quant au dossier de la Fonderie. Il demande par ailleurs si la présence d'un dôme viendra arrêter les réflexions pour d'autres structures permanentes et demande s'il y a un impact environnemental pour le chauffage de telles infrastructures en hiver. Monsieur Aubé souhaite aussi savoir comment seront gérés les horaires et les bris en période hivernale. Il demande finalement si l'échéancier de 2025 est réaliste. Monsieur Vallée mentionne que les discussions se poursuivent pour le site de la Fonderie, avec explications (scénario le plus réaliste : septembre 2024). Ce scénario serait donc poursuivi en parallèle, considérant les grands besoins. Il ajoute que l'avantage d'un dôme permettra de poursuivre les dossiers d'opportunité quant aux perspectives de dômes vs infrastructures permanentes. Quant au volet environnemental, monsieur Vallée mentionne qu'il y a un avantage à utiliser un terrain existant, mentionnant qu'il pourrait toutefois y avoir des coûts pour le chauffage. Le plus grand avantage réside dans la rapidité de mise en place. L'analyse pourra être poussée plus loin suite à son implantation pour connaître le coût environnemental ou énergétique. Pour le mode de gestion, plusieurs modèles sont possibles et sont présentement en évaluation, le dôme pouvant aussi être utilisé pour d'autres activités.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire souhaite un arrimage entre le développement dans l'ouest et le développement des différentes infrastructures. Elle reçoit donc positivement la présentation de ce jour, particulièrement pour le soccer, considérant les coûts limités et les échéanciers réalistes. Elle salue également l'intérêt de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), mentionnant l'importance de créer des partenariats. Quant aux vestiaires, madame Bélizaire souhaite savoir si le projet pour Mont-Bleu venait répondre à d'autres besoins, dont elle ne souhaite pas le retrait. Monsieur Vallée mentionne que la ville a une contrainte financière, que la subvention du gouvernement est conditionnelle à une utilisation à long terme, ce qui ne peut être confirmé pour Mont-Bleu actuellement.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne qu'il sera important de garder une grande ouverture en ce qui a trait au montage financier (gestion déléguée de l'infrastructure et de sa mise en œuvre). Il souhaite également confirmer si une recommandation du comité exécutif viendra proposée par une telle gestion déléguée et confirmer le rôle de chacun pour les prochaines étapes. Monsieur Vallée mentionne que la présentation vise à présenter l'état d'avancement du projet pour avoir le mandat et que différentes options seront analysées et présentées par la suite. Monsieur Yess Gacem ajoute que si le conseil donne le mandat au conseil pour convenir d'une entente avec l'UQO, différentes analyses seront faites quant au modèle de gestion à intervenir et qu'un suivi ultérieur sera fait au comité exécutif et au conseil municipal. Des discussions suivent entre messieurs les conseillers Daniel Champagne et Edmond Leclerc quant aux étapes à venir vs comité exécutif et conseil municipal.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le projet vient répondre en partie aux besoins de croissance du secteur d'Aylmer, mais également aux besoins du centre-ville.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite confirmer que les recommandations ne visent que le site de l'UQO vs autres sites analysés. Des précisions sont données par monsieur Vallée quant à cette analyse et aux sites potentiels pour l'implantation future d'autres dômes.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si l'entreposage fait partie des frais de montage/démontage et où sera entreposé le dôme. Monsieur Vallée mentionne que les sites comparables ont des lieux aménagés d'entreposage, avec exemples. Monsieur Sabourin demande s'il y a des risques associés à la présence de microbilles sur les terrains synthétiques. Monsieur Vallée mentionne que la nature des granules a évolué depuis l'implantation des premiers terrains synthétiques et que les impacts sont minimes. Un retour pourra être fait quant à la nature précise de ces granules.

Considérant les besoins pour le soccer, monsieur le conseiller Steven Boivin croit que la solution proposée est la meilleure, notamment en raison du partenariat avec l'UQO, même si celle-ci n'est pas la plus optimale au niveau environnemental. Il se questionne toutefois sur la réponse aux besoins pour le secteur d'Aylmer et souhaiterait connaître la planification pour le soccer dans ce secteur à l'année, ne voyant pas de projets dans les dossiers d'opportunité. Monsieur Vallée réitère que l'ensemble des besoins ne sera pas répondu, mais que la réflexion est faite avec l'ajustement de structure du service. Il explique les suivis et les objectifs du service, pour accompagner adéquatement tous les organismes de soccer sur le territoire. La volonté est d'avoir des sites sur l'ensemble du territoire (est et ouest), comme premier geste. Monsieur Boivin souhaite que le conseil puisse donner les orientations nécessaires à l'administration pour répondre aux besoins.

Madame Murray mentionne que les associations de soccer souhaitent collaborer avec la Ville. Elle souhaiterait l'ajout d'une recommandation : mandater l'administration de revenir à la commission en 2024 avec les chiffres présentant les besoins en termes de soccer dans l'ouest de la Ville, post dômes, pour retour au conseil par la suite avec un plan d'action.

Monsieur Champagne mentionne que cette recommandation pourrait être intégrée au plan d'action du service pour 2024. Madame Murray mentionne que les partenaires sont actuellement présents et volontaires, d'où la demande présentée. Monsieur Champagne mentionne que les travaux avec les partenaires font déjà partie des recommandations, mais que la réponse aux besoins de l'ouest pourrait être ajoutée. Monsieur Gacem fait un rappel des étapes à venir, si le mandat demandé aujourd'hui est donné à l'administration. Il confirme que la demande de madame Murray est entendue et sera intégrée aux discussions à venir avec les partenaires, le service demeurant agile. Il comprend le besoin de données supplémentaires en ce qui a trait à la croissance et aux développements à venir.

Monsieur Boivin comprend qu'un dossier d'opportunité sera fait, notamment pour Darcy McGee, mais qu'il y a actuellement un momentum.

Aucun vote n'est demandé sur les recommandations, qui seront déposées au conseil municipal du 5 décembre 2023.

Fin du comité plénier public à 14 h 10.